



5 Rue des Myosotis 64000 PAU
SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980

**Compte-rendu de la Réunion du
Conseil d'Administration du lundi 17 avril 2023**

Etaient présents : Édith BAGUET
Marie Thérèse PERMASSE-LABIE
Mauricette RULLIERE représentant Félix RULLIERE
Olivier JÉGOUZO
Sylvain SERRA
Jean SOUBERBIELLE GRADA

Excusés : Jean-François MAISON
José DA COSTA

Sur convocation du Président Olivier JÉGOUZO, nous nous sommes réunis au 40 chemin Guilhem pour parler des sujets suivants :

- revêtement des chaussées des lotissements
- repas du quartier et son organisation
- problème de présence des rats

Revêtement des chaussées :

Pour ce qui concerne l'état du revêtement des chaussées des lotissements, Olivier JÉGOUZO a commencé de recenser les lieux où le service voirie de la ville aura à intervenir.

Repas du quartier :

Le repas de quartier aura lieu le 01 juillet 2023, pour cela, nous avons défini qu'il aura lieu sur la placette ombragée de la rue des Bleuets comme les années précédentes. Pour cela, Jean SOUBERBIELLE GRADA se chargera d'en faire la demande auprès de la Mairie pour nous autoriser à utiliser l'endroit, ainsi que la demande du prêt de matériel.

En ce qui concerne l'inscription, Félix RULLIERE est chargé de créer le Flyer dans lequel on trouvera le bulletin d'adhésion et les montants des repas.

Pour ce qui est des montants de l'adhésion et du repas, l'association envisage de reprendre ceux qui avaient été appliqués en 2022 soit :

- Adhésion 5 € par personne majeure
- Repas pour l'adhérent 10 €
- Repas pour un non adhérent 12 €
- Repas gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans compris

Ces montants seront définitivement ajustés et fixés lors de la prochaine réunion du bureau.

Quelques semaines avant la date du repas, nous vous informerons sur l'organisation et le déroulement de cette journée.

Problème des rats :

Lors de la distribution des Flyers, il y sera joint un document sur lequel on vous demandera si vous êtes concerné par ce problème. La réponse sera à mettre dans la boîte à lettres d'un administrateur. Ces documents seront ensuite transmis au service Hygiène de la ville pour intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Pau le 21 avril 2023

Par le secrétaire Jean SOUBERBIELLE GRADA,

Pour le Président ,